

Protocole sanitaire mis en place à l'école Maternelle Pierre Goujon

à compter du 2 novembre 2020

Le présent protocole, qui s'applique à compter du 2 novembre 2020, intègre les évolutions rendues nécessaires par l'accélération de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date des 7 juillet 2020 et 17 septembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise. Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle de classe, d'école ou d'établissement. L'ensemble des ressources (cours en ligne, classes virtuelles avec Ma classe à la maison, etc.) est disponible gratuitement. Ce plan est consultable à l'adresse

suivante [https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-](https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.htm)

[pedagogique.htm](https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.htm)

Conditions de fonctionnement ordinaire

Obligation scolaire pour tous à partir de 3 ans

Pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire suivant les recommandations des autorités sanitaires.

Les parents ne rentrent plus dans les classes.

Les enseignants, personnels de mairie porteront un masque en permanence à l'intérieur/à l'extérieur de l'école ainsi que toute personne extérieure à l'école devant y pénétrer et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Une solution hydroalcoolique est placée à l'entrée de l'école, le nettoyage des mains étant systématique. Le port du masque est obligatoire lorsque un parent entre dans la cour.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage est soigneux en utilisant une serviette en papier jetable.

Il sera réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'école

- avant et après chaque repas
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe.

A l'école maternelle, la distanciation physique est maintenue entre les élèves de classes différentes. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'une même classe, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourts, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération aura lieu au minimum toutes les 2 heures.

Le nettoyage et la désinfection des locaux assurés par la mairie et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisée plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Rôle des parents :

Rappeler les gestes barrière à la maison (lavage des mains, tousser et éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs jetables, ne pas s'embrasser/se serrer la main)

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école :

- en cas de fièvre (plus de 38 °), d'apparition de symptômes évoquant la COVID chez l'élève ou dans sa famille,
- si l'enfant, ou un membre de sa famille, a été testé positivement au SARS-COVID 19
- si l'élève, ou une personne de sa famille, a été identifié comme contact à risque

Moyens mis en oeuvre en cas de symptômes d'un élève ou d'un personnel

L'enfant est isolé dans le bureau de la directrice et les parents sont immédiatement prévenus.

L'école prend contact avec le médecin de l'éducation nationale pour savoir quelle conduite à tenir pour la personne concernée et l'école

Numéro de téléphone utile pour obtenir des renseignements :

Médecin de l'Education Nationale Docteur Corinne BEGOU

Centre Medico Scolaire

Clos de l'étang - Avenue Favre de Sérignan

84800 l'Isle sur la sorgue

04 90 20 82 41 cms.isle-sur-sorgue@ac-aix-marseille.fr

Points et horaires d'accueil et de sortie des élèves:

Le brassage des élèves doit être limité au maximum. L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement sont étalés dans le temps.

2 points d'accueil le matin et le soir :

- portillon à l'arrière de l'école côté petite cour (chemin de Caumont)

Mme Noël Christine 8h20-8h30, 11h35-11h45, 16h20-16h30

Mme Duc Marion 8h30-8h40, 11h35-11h45, 16h30-16h40

- portail de la grande cour de récréation

Mme Ricard Marjorie 8h20-8h30, 11h35-11h45, 13h34-13h45, 16h20-16h30

Mme Mille Marjorie 8h30-8h40, 11h35-11h45, 13h35-13h45, 16h30-16h40

L'accueil à 13h35 se fait directement dans les classes

Un personnel de Mairie récupérera au portail les élèves qui reviennent entre 13h35-13h45

Les enfants qui se reposent dans les mezzanines seront levés à 13h35 pour rejoindre leur classe

En cas de retard les parents sonneront à la porte rose

Un marquage au sol (ligne/ rectangle) permet à la famille de remettre l'enfant à l'enseignant en respectant une distance d'un mètre minimum avec celui-ci et les autres parents

Les déplacements des élèves dans les bâtiments sont limités, organisés et encadrés.

Les enfants de classes différentes ne se croisent plus aux sanitaires, couloirs, salle de motricité.....

Les récréations sont organisées par groupe de 2 classes, chaque classe restant séparée dans sa partie de cour par une rubalise:

- 10h00-10h30 /15h00-15h30 : classes de Mmes Mille Marjorie et Ricard Marjorie
- 10h30-11h00 /15h30-16h00 : classes de Mmes Noël Christine et DUC Marion

Le port du masque est obligatoire aux abords du groupe scolaire Pierre Goujon

Les regroupements de parents et d'élèves devant l'école aux heures de rentrée et de sortie sont interdits.

Une autorisation de déplacement tamponnée du cachet de l'école vous sera remise dès lundi 2/11/20.

Ces informations pourront évoluer et changer en fonction de la crise sanitaire.